



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-25863>

Département(s) de publication : **61, 72**

Annonce n° **26-25863**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-23629

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville d'Alençon

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21610001600015

Ville : ALENCON

Code postal : 61014

Groupement de commandes : Oui

Nom du coordinateur du groupement : Ville d'Alençon

Département(s) de publication : 61, 72

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de rénovation, de modernisation, de dépannage et prestations de maintenance préventive des ascenseurs et monte-charges pour la Ville et la Communauté urbaine d'Alençon

Code CPV principal - Descripteur principal : 45313000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Dans le cadre de la présente consultation, un groupement de commandes entre la Ville et la Communauté Urbaine d'Alençon est constitué pour la passation, l'attribution, la signature et la notification des accords-cadres. Chaque accord-cadre avec un montant maximum par période est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée. Il est conclu pour un an reconductible 3 fois tacitement. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement. Aucune variante libre n'est autorisée. La consultation ne comprend pas de variante obligatoire. Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée. Aucune avance ne sera versée

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 31/03/2026 à 12h00, lire 03/04/2026 à 12h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/03/2026